



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de la formation
et du développement**

Dossier suivi par : Valérie JACQUEMIER
Tél. : 03.39.59.41.50.
Mèl. : valerie.jacquemier@agriculture.gouv.fr

Dijon, le

30 JUIN 2025

DECISION N° 2025-322 - DRAAF BFC

portant modification du calendrier scolaire pour l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Montmorot, pour l'année scolaire 2025-2026

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

VU le code de l'éducation, notamment ses articles D. 521-1 à D. 521-9 ;

VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 ;

VU l'avis favorable du conseil d'administration de l'EPLEFPA, réuni en séance ordinaire le 20 juin 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Le caractère férié du mardi 11 novembre 2025 étant susceptible de mettre en difficulté le fonctionnement du service public de l'enseignement dans l'EPLEFPA de Montmorot où la majorité des élèves sont internes, la période de travail initialement prévue le lundi 10 novembre 2025 devient une période de vacances des classes du Lycée général, technologique et professionnel agricole de Montmorot.

ARTICLE 2 : Le remplacement de la journée de classe du lundi 10 novembre 2025 aura lieu le samedi 24 janvier 2026 pour les élèves inscrits en Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) et le samedi 14 mars 2026 pour les autres élèves.

ARTICLE 3 : La cheffe du service régional de la formation et du développement de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Bourgogne-Franche-Comté et notifiée au Directeur de l'EPLEFPA.

**La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,**

DRAAF Bourgogne Franche-Comté
Service Régional de la Formation et du Développement
4 bis, rue Hoche
BP 87865
21078 DIJON cedex

Marie-Jeanne FOTRE-MULLER